

# Parlons Vélo ! Municipales 2020 Saint-Jacques-de-la-Lande (35136)

## Réponses de Patrice Schoch, au nom de la liste « St Jacques Active et Citoyenne »

— le 18/02/2020 à 20:02 —

### Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

#### Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 6 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de minimum 25 euros

*par an et par habitant pour financer le développement de l'usage du vélo au quotidien sur votre commune.*

*Nous vous invitons à préciser en commentaire ci-dessous le montant du budget annuel par habitant que vous appliquerez au cours de votre mandat.*

*Un Schéma Directeur Vélo a été défini pour l'ensemble de Rennes Métropole. Il englobe un projet de Réseau Express Vélo et des liaisons secondaires.*

*Pour diffuser les effets du Réseau Express Vélo dans votre commune, la réalisation d'un plan vélo communal est importante.*

*Affirmer le vélo comme mode de déplacement porte à porte pertinent pour une proportion importante de nos déplacements (65 % des déplacements dans la métropole font moins de 3km)*

*Assumer le rééquilibrage de l'espace public, aujourd'hui majoritairement dévolu aux véhicules motorisés, en faveur des modes de déplacements actifs et de la qualité de vie.*

La municipalité s'organisera avec la création d'une commission spécifique "Vélo" au sein de la Chambre citoyenne que nous créerons dès le début du mandat.

Un budget de 25 euros par habitant sera fixé dans le cadre des projets d'investissements de la commune.

#### Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

*Puis mettre en place à l'échelle de la Métropole, une instance de concertation sur les enjeux de la mobilité assurant le suivi de la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain. Créer un service vélo au sein des services de la Métropole, garant de l'atteinte des objectifs métropolitains en faveur du vélo, assurant la montée en compétences des services de voirie et d'aménagement urbain*

Un élu, adjoint, sera nommé responsable de la mobilité "Vélo". La chambre citoyenne sera constituée de plusieurs commissions citoyennes, dont une spécifique au "Vélo".

Notre objectif est de pouvoir porter une "voix" plus forte auprès de Rennes Métropole afin d'appuyer plus fortement les projets sur notre territoire.

De plus, un travail relationnel fort sera mis en place auprès des maires voisins pour renforcer les dispositifs liés aux secteurs concernés (ex; St Jacques, Chartres de Bretagne, Bruz, Chavagne, etc.)

### Développer un réseau cyclable cohérent

#### Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : L'objectif consistera à relever le niveau qualitatif des aménagements cyclables pour permettre à tout à chacun de s'y déplacer, quelque soit son âge (enfants et personnes âgées notamment), quelques soient ses capacités physiques et son véhicule (vélo classique, VAE, vélo cargo, draisienne, tricycle pour personnes âgées, PMR, trottinettes, etc.)

Ainsi que de renforcer le niveau de service des aménagements cyclables (entretien, éclairage, etc.)

#### Action n°4 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : de la commune ou des communes voisines [gare, écoles, commerces / zones commerciales, équipements municipaux, stade, etc.]

*Assurer une meilleure prise en compte de la continuité des itinéraires cyclables en cas de travaux sur la chaussée, ou en bordure de chaussée.*

Nous souhaitons privilégier les accès aux communes limitrophes, ainsi qu'aux zones d'activités. Nous souhaitons renforcer la sécurité de ces accès.

#### Action n°5 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération. Mettre en œuvre un plan de résorption des discontinuités cyclables sur le mandat (sur la base des signalements des usagers cf. carte issue du baromètre 2019 - points noirs et tronçons prioritaires).

La commission "Vélo" devra établir conjointement avec les élus en charge de l'urbanisme et de la mobilité l'ensemble des faiblesses et points noirs de la commune, afin que des solutions rapides puissent être trouvées.

#### Action n°6 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

+ sécuriser les accès.

### Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

#### Action n°7 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Axes principaux (20%) = pistes cyclables séparées de la circulation générale. Axes secondaires (80%) = un maillage de rues apaisées avec un faible volume motorisé

Nous comptons travailler sur l'allègement du Boulevard Roger Dodin par la création d'un axe routier multi-transports (Voitures, Vélos) entre le rond-point de la Martinière et l'échangeur du Bois Harel. Nous souhaitons apporter ainsi une solution pérenne à l'asphyxie urbaine de cette entrée. Nous avons projeté une diminution de -50% d'ici la fin du mandat.

#### Action n°8 : je m'engage

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Le projet de contournement de l'axe routier permettrait de maintenir les accès aux zones d'activité, tout en désengorgeant le boulevard Roger Dodin et en limitant la pollution de l'air. Des horaires seront adaptés pour la livraison de certains sites commerciaux.

#### Action n°9 : je suis indécis-e

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

#### Action n°10 : je m'engage

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse dans le centre-ville

Cette mise en place va devoir reposer sur un programme composé de divers projets préalables dont le désengorgement du boulevard Roger Dodin.

#### Action n°11 : je ne m'engage pas

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

Comme expliqué ci-avant, il va falloir trouver une solution pérenne pour ré-oxygéner le boulevard Roger Dodin. Il sera nécessaire de travailler sur un axe routier de désengorgement. C'est à cette condition que le centre-ville pourra devenir un vrai centre-ville et non un lieu de passage routier.

#### Action n°12 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2×2 voies en 2×1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Cela concerne également les 2 voies ou plus d'accès aux carrefours et giratoires (voies multiples de tourne-à-gauche et tourne-à-droite), ainsi que le nombre de voies sur les giratoires qui accélèrent de manière injustifiée la vitesse des automobiles. Ces aménagements de conception ancienne (années 80) ne sont évidemment plus adaptés pour partager l'espace et sécuriser la mobilité cyclable.

Oui sous condition du désengorgement du Boulevard Roger Dodin.

#### Action n°13 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Oui + travail sur le stationnement sauvage qui rend dangereux la circulation pour les vélos.

#### Action n°14 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Oui, sous condition de bien prendre en compte l'impact de telles décisions sur l'ensemble du quartier (impact sur les rues annexes, impacts sur les commerces, impacts sur la mobilité en général).

#### Action n°15 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

#### Action n°16 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Nous privilégierons la sécurité aux abords des écoles. Selon le niveau de configuration urbaine, il faudra revoir les aménagements si cela est possible.

#### Action n°17 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement en zone résidentielle, notamment lorsque chaque pavillon dispose d'un espace de stationnement privatif.

Il faudra en effet veiller au stationnement mais également aux dépassements sur les pistes cyclables.

### Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

#### Action n°18 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé de bonne capacité à la halte ferroviaire de Saint Jacques-de-la-Lande avec des aides au financement, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Totalement favorable !

#### Action n°19 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Renforcer l'offre de stationnement vélo (objectif 1 stationnement pour 15 habitants contre 1 stationnement pour 39 habitants actuellement sur la métropole)

Ce sera une concertation avec vous et la commission "Vélo".

#### Action n°20 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

#### Action n°21 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

#### Action n°22 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

#### Action n°23 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

#### Action n°24 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Selon les besoins du quartier.

#### Action n°25 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

La collectivité mettra en place, avec Rennes Métropole, un programme de partenariats avec les acteurs locaux ou associatifs permettant l'acquisition et l'usage de vélos ou de tout autre équipement. Le projet "#VilleDePartage" repose précisément sur le recours au processus "seconde vie" permettant d'entrer dans un processus de développement durable.

#### Action n°26 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

### Promouvoir une culture vélo

#### Action n°27 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

*Permettre aux jeunes générations d'adopter la mobilité à vélo dès l'entrée au collège (assurer l'accessibilité cyclable sécurisée des établissements scolaires selon la carte scolaire)*

#### Action n°28 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

#### Action n°29 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

#### Action n°30 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

#### Action n°31 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

*Développer la mobilité à vélo (pour les personnes et les marchandises) au sein des services de la collectivité*

#### Action n°32 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

#### Action n°33 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

*Objectif zéro mort*

*Conduire un plan de prévention bâti sur l'analyse partagée de l'accidentologie (apprentissage, sensibilisation, respect des aménagements cyclables)*

Projet de création d'un atelier d'apprentissage ouvert à tous les habitants pour apprendre et réapprendre à circuler en vélo.

**Action n°34 : je m'engage**

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : et à mener une réflexion globale sur la mobilité de leurs salarié.e.s, sous forme d'un Plan de Mobilité en Entreprise

Notre programme prévoit la création d'un poste de référent "entreprises et commerces", en lien avec un adjoint spécifique afin de créer des liens plus forts et pérennes avec les entreprises. Dans ce cadre, nous travaillerons de concert avec ces entreprises, mais également avec les représentants de la chambre citoyenne afin de concevoir la mise en place d'un plan d'animations sur la mobilité.

**Commentaires généraux**

*Aucun commentaire n'a été fait par la-le candidat-e*